

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 26 (1875)
Heft: 1

Artikel: L'école de forestiers du Technikum zurichois à Winterthour
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'école de forestiers du Technikum zurichois à Winterthour.

La loi du 24 Mars 1873 concernant le Technikum zurichois, lui a imposé le programme suivant :

Chercher à développer par des leçons théoriques et pratiques, les connaissances et l'habilité manuelle nécessaires à l'ouvrier exerçant un métier ou une industrie.

Les diverses classes du Technikum sont :

- 1^o Ecole de constructeurs de bâtiments.
- 2^o Ecole de mécaniciens.
- 3^o Ecole de chimistes.
- 4^o Ecole de dessin et modelage appliqués aux métiers artistiques.
- 5^o Ecole de géomètres.

Auxquelles il pourra être adjoint :

- 6^o Ecole de forestiers.
- 7^o Ecole de tisserands.
- 8^o Ecole de commerce.

Les cours donnés aux écoles de construction, de mécanique et de commerce comprennent 5 semestres, et 4 pour les autres divisions.

L'entrée à l'école a lieu en général au printemps ; les jeunes gens doivent avoir 15 ans révolus. Les connaissances préliminaires exigées de l'écopier sont celles qui sont acquises à l'école secondaire du canton. Le prix des cours est de frs. 30 par semestre.

Les 5 premières classes fonctionnent déjà et comptent 88 auditeurs. Quelques cours sont aussi suivis assiduellement par un grand nombre d'externes et ceux du soir par une foule d'ouvriers.

La direction de l'école a décidé que les 3 dernières classes seraient ouvertes le printemps prochain*) et feraient partie de la seconde année scolaire, les deux premiers cours étant considérés comme école préparatoires aux autres études.

Le programme de l'école forestière fixé par le règlement du Technikum du 27 Décembre 1873, est réparti comme suit :

1 ^{re} Classe (semestre d'été).	
Arithmétique	2 heures.
Algèbre	4 „
Planimétrie	4 „

*) Le crédit nécessaire n'ayant, jusqu'à présent pas été alloué par le gouvernement, les cours ne pourront commencer au printemps.

Physique	3 heures.	
Chimie	3	"
Dessin géométrique	4	"
Dessin artistique	4	"
Calligraphie	2	"
Géométrie descriptive	2	"
Langue allemande	3	"
" française	}	facultatifs.
" anglaise		
Histoire et géographie		
Technologie mécanique		

II^{me} C l a s s e (sémestre d'hiver).

Arithmétique	2 heures.	
Algèbre	3	"
Stéométrie	3	"
Physique	3	"
Chimie	3	"
Dessin architectural	6	"
Dessin artistique	4	"
Géométrie descriptive	3	"
Langue allemande	2	"
Economie des forêts	2	"
Langue française	}	facultatifs.
" anglaise		
Histoire et géographie		
Italien		
Technologie mécanique		

III^{me} C l a s s e (sémestre d'été).

Heures supplém.

Physique (à l'école de construction)	3 heures.	
Botanique	5 heures.	
Chimie agricole	3	"
Géométrie pratique (école de géomètres)	4	"
Arpentage (école de géomètres)	4	"
Dessin de plans (école de géomètres)	6	"

Minéralogie et géologie (école de construction)	2 heures.	Heures supplém.
---	-----------	-----------------

Descriptions des sols et climats	3 heures.	
----------------------------------	-----------	--

Trigonométrie (école de construction)	3 "	
---------------------------------------	-----	--

IV^{me} Classe (séestre d'hiver).

Heures supplém.

Science forestière (culture, police forestière, exploitation et taxation)	16 heures.	
---	------------	--

Excursions	10 "	
------------	------	--

Compositions écrites traitant des forêts	2 "	
--	-----	--

Tenue de livres	1 "	
-----------------	-----	--

Cours de construction popul., III ^{me} classe de geomètres (compren. endiguement des rives, barrage des torrents, drainage, constr. de chemins)	4 heures.	
--	-----------	--

Entomologie	2 "	
-------------	-----	--

Tenue de livres (école de construction)	3 "	
---	-----	--

Les „heures supplémentaires“ créées pour l'usage unique des forestiers, seront données par un professeur en science forestière.

Si d'une part l'on met en regard le but que poursuit le Technikum, but qui tend à instruire techniquement l'ouvrier et l'artisan et le programme précédent, d'autre part les circonstances qui régissent nos forêts et surtout celles du canton de Zurich, la question qui se présente forcément à l'esprit est celle-ci: Est-il réellement nécessaire de créer une école de forestiers? Pour la résoudre, nous devons étudier l'organisation de notre personnel forestier, organisation tellement variable de canton à canton qu'il ne paraît ni possible ni même désirable de l'uniformiser; où prendrons-nous donc des forestiers dans le sens strict du mot, puis que il est certain que nous ne possédons pas même assez de praticiens habiles, capables de former des subalternes, préposés ou gardes, et si l'on ne nous donne pas la possibilité d'en élever, ne devra-t-on pas exiger des gardes-forestiers eux-mêmes qu'ils possèdent les connaissances techniques afin de les mettre à même d'aider à leurs chefs!

Déjà plusieurs cantons ont introduit dans leur administration, le forestier, comme terme moyen entre le praticien (Wirthschafter) et le garde, d'autres s'occupent à suivre leur exemple, mais en général, il ne règne aucun accord à l'égard de la place que l'on assignera à ces nouveaux employés, et cependant il est indubitable qu'ils doivent être de force à exécuter sous la direction du praticien un travail élémentaire de taxation ou d'aménagement, rédiger convenablement un rapport, connaître la tenue de livres et la comptabilité; les plus habiles même, devraient pouvoir administrer un petit district avec l'aide d'un plan d'aménagement qui leur serait fourni par leurs chefs et sans l'intervention trop fréquente de ces derniers.

L'école forestière fédérale a pour but de produire des techniciens de grades divers, au service de l'état ou des communes; quant à l'enseignement des gardes, bien qu'on ait cherché avec plus ou moins de bonheur, en leur donnant quelques leçons à les mettre en état d'établir une pépinière, de faire des cultures, des nettoiemens ou des éclaircies et de surveiller les bûcherons, on ne peut se dissimuler qu'il n'y ait encore beaucoup à faire; les degrés si divers de leur éducation, les changements fréquents auxquels ils sont exposés et la faiblesse de leurs salaires, sont des obstacles sérieux à une préparation convenable à leur vocation.

Le programme d'études que nous avons exposé, ne convient point et pour des causes multiples à la classe nombreuse des garde-forestiers dont le service consiste principalement à surveiller les forêts; le genre de vie de la classe du peuple dont on tire les gardes, leur salaire et leurs travaux prouvent en faveur d'une simplification des moyens enseignants qu'on leur destine.

L'école forestière du Technikum n'est donc pas faite pour eux, mais pour des candidats aux places de garde-Chef, forestier de district ou préposé aux forêts de communes qui, quelque restreintes que soient leurs forêts, désirent les voir soumises à une administration capable et rationnelle, et à ces fins ne reculent pas devant les frais.

Il n'existe malheureusement dans le canton de Zurich aucune place de ce genre, et il n'en existera pas de longtemps, quelque soit le concours de la loi et les efforts des inspecteurs. L'école forestière du Technikum n'a donc pour le canton de Zurich aucune raison d'être. L'usage que des élèves d'autres pays en feront, puisque

cette école leur est aussi ouverte démontrera si sa fondation est de quelque utilité. La principale raison mise en avant, afin de justifier et de démontrer la nécessité de cette école, est que le canton des Grisons à salué avec joie le projet de fondation et que les autorités ont décidé de remettre sous forme de stipendium aux Grisonnais qui suivraient les cours de Winterthour, la somme que le Gouvernement allouait aux cours forestiers locaux. Il en est de même de St. Gall qui cherche à introduire chez lui une organisation du personnel forestier semblable à celui qui fonctionne déjà dans les Grisons. Nous éprouverions, nous aussi, la même satisfaction, si au lieu de douter nous étions convaincus de l'opportunité de l'école des forestiers du Technikum Zurichois et des services qu'elle est appelée à rendre. Le règlement adopté n'est pas de nature à nous inspirer de grandes espérances.

Dans les Grisons l'institution des forestiers de district, doit en partie son existence à des considérations d'économie; le nombre des employés forestiers de l'état ne devait être que strictement celui dont on avait besoin pour exécuter les dispositions de la loi forestière. Les communes aussi quoique jouissant d'une allocation de l'état, ont fixé avec la même économie le taux des salaires de leurs forestiers. Le rapport de l'inspecteur général du canton pour 1873, établit que la somme totale des appointements payés aux forestiers des 55 districts tant domaniaux que de communes s'élève à fr. 33,307. 80, ce qui pour chaque poste donne une moyenne de fr. 605. 40. L'allocation de l'état est de fr. 7000.

Nous doutons beaucoup que l'appât de fr. 600 portés plus tard peut être à fr. 1000 soit assez grand, pour engager beaucoup de pères à envoyer leur fils étudier à Winterthour, ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est que les écoles populaires des Grisons n'étant pas tout à fait à la hauteur de l'école secondaire de Zurich, le jeune homme devra, pour être en état d'entrer au Technikum, compléter ses études loin du domicile paternel, occasionner ainsi à ses parents un surcroît de dépenses sans certitude à cause de sa trop grande jeunesse d'être placé immédiatement à son retour. Les mêmes obstacles se rencontreront également dans les autres cantons.

Pour jeter encore plus de lumière dans l'examen sérieux de la question, il ne sera pas inutile de remarquer que l'Allemagne a aboli le genre d'école que nous critiquons ici et se borne

de plus en plus à faire administrer les districts d'une étendue modérée, par des praticiens possédant de solides connaissances, et emploie comme aides-techniques et pour la police des forêts des hommes élevés purement dans la pratique. Cette organisation est à l'heure qu'il est la seule existante dans le midi de l'Allemagne.

Il est évident qu'en élaborant le programme de la partie forestière du Technikum Zurichois, on n'avait qu'une idée confuse du but qu'on se proposait. Pour attirer le plus d'élèves possible, on a voulu favoriser surtout les fils de paysans aisés en leur présentant un cercle d'études satisfaisant des prétentions même assez élevées.

L'expérience et le temps démontreront si réellement le programme satisfait à ces prétentions; pour nous, nous croyons qu'il est en complet désaccord avec ce qu'on peut exiger d'une école destinée à former une pépinière de forestiers et de gardes-forestiers.

Si nous possédions une organisation forestière plus compacte et des districts forestiers mieux aménagés et plus arrondis, nous aurions sous la main, avec un service de 2 ans pendant lesquels les jeunes gens profiteraient des explications théoriques indispensables, la meilleure école de candidats aux postes de forestiers et de gardes, cette lacune étant constatée, il faudrait donc chercher par quels moyens on pourrait le mieux la combler, et il nous semble que ce serait en fondant des écoles de forestiers basées essentiellement sur la pratique et d'une durée aussi brève que possible. Nos collègues nous permettront de leur soumettre dans les lignes suivantes, nos vues à ce sujet.

Aucun élève ne sera admis s'il n'est âgé de 17 ans; on exigera de lui le degré d'instruction qui peut être acquis dans toute bonne école de village. La durée du séjour à l'école ne sera que de 8 mois, pendant lesquels un cours unique sera donné, du 15 Septembre au 15 Mai. Un instituteur possédant des connaissances théoriques et pratiques réelles dirigera l'établissement et sera assisté par les employés forestiers dans les forêts desquels se donneront les leçons pratiques coordonnés autant que possible à la marche régulière de l'aménagement. L'enseignement théorique, loin d'être systématiquement méthodique, devra toujours être subordonné à la pratique, base de l'institution. Les collections nécessaires, telles que herbiers, fruits, semences, bois, insectes et outils, seront mises

à la disposition des élèves pour leurs études. Le cours sera terminé par un examen et une distribution de certificats.

Une école organisée de cette manière répondrait certainement à nos besoins et suffirait aux cantons qui ont introduit dans leurs administration le système des forestiers et des gardes-chefs; les frais de création d'entretien n'en seraient que peu élevés, et loin d'exiger des élèves des connaissances disproportionnées avec leur carrière future, l'enseignement suffirait pour les rendre capables d'entreprendre des travaux de repeuplement, il les éclairerait sur l'économie et l'exploitation des forêts, et les rendrait aptes à taxer et à tenir une comptabilité forestière.

L a n d o l t.

Forêts et école forestière en Italie.

De B. Durer.

Vallombrosa.

Così fu chiamata una Badia.

Ricca e bella, non men che religiosa

E cortese a chiunque vi venia.

Ce qu'Arioste disait il y a 350 ans, est encore vrai aujourd'hui : L'étranger est toujours bien reçu, qui vient visiter les sites charmants de Vallombreuse; ce ne sont pourtant plus de pieux moines que l'on voit se promener dans l'intérieur du convent, ils ont fait place à d'autres. Les murailles qui les abritaient contemplent maintenant des hommes qui ont voué leur énergie au relèvement des forêts de leur patrie; noble carrière que la leur et semée de bien des difficultés. L'académie forestière du royaume d'Italie fut fondée à Vallombreuse le 15 Août 1869; elle doit fournir au pays des citoyens qui après avoir bu à la source de la science, se consacreront aux soins des forêts.

Instituée par décret royal du 4 Avril 1869, l'académie fut placée sous la direction du célèbre inspecteur-général A. de Bérenger qui entreprit en même temps d'enseigner aux élèves la science forestière proprement dite. Il eut bientôt pour assistant et professeur de langue allemande, le candidat forestier Eugène Caprioli. Après avoir été un des premiers élèves de Vallombreuse, Caprioli fut envoyé en 1870 à Münden pour y continuer ses études. Lors de ma visite à Vallombreuse, il y a 2 ans, les professeurs en fonc-